



Statut au Canada et renseignements sur les revenus pour la demande des prestations canadiennes pour enfants

Devez-vous remplir ce formulaire?

Remplissez ce formulaire si l'**une** des situations suivantes s'applique. Vous, votre époux ou conjoint de fait (si vous en avez un) ou vous deux :

- êtes devenu résident du Canada (par exemple, un nouvel arrivant au Canada ou un résident de retour au Canada) au cours des 2 dernières années;
- êtes devenu citoyen canadien au cours des 12 derniers mois;
- êtes, selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, un résident permanent, une personne protégée (réfugiée) ou un résident temporaire qui était un résident du Canada (aux fins de l'impôt) au cours des 18 mois précédents;
- êtes un Indien, tel que défini dans la Loi sur les Indiens, **et n'êtes pas** un citoyen canadien.

Dans ce formulaire, vous fournirez des renseignements à propos de votre statut de résidence, statut de citoyen, statut d'immigrant et revenus (et ceux de votre époux ou conjoint de fait). Ces renseignements sont utilisés pour établir vos prestations et crédits pour enfants et familles.

Vous **n'avez pas** à remplir ce formulaire si ces renseignements ont déjà été fournis et n'ont pas changé.

Étape 1 – Vos renseignements

Votre numéro d'assurance sociale (NAS) :

Prénom :

Nom de famille :

NAS de votre époux ou conjoint de fait :

Sélectionnez cette case si votre époux
ou conjoint de fait n'a pas de NAS :

Prénom de votre époux ou conjoint de fait :

Nom de famille de votre époux ou conjoint de fait :

Étape 2 – Votre statut de résidence

Remplissez la section qui s'applique à vous, à votre époux ou conjoint de fait, ou à vous deux.

La date à laquelle vous êtes devenu résident du Canada est la date à laquelle vous avez établi des liens de résidence importants au Canada. C'est habituellement la date à laquelle vous êtes arrivé au Canada. Des liens de résidence incluent :

- un domicile (acheté ou loué) et des biens personnels au Canada;
- un époux ou conjoint de fait qui habite au Canada;
- des personnes à charge qui habitent au Canada.

Pour en savoir plus sur le statut de résidence au Canada, allez à canada.ca/arc-determination-statut-de-residence ou consultez la [brochure T4055, Nouveaux arrivants au Canada](#).

A – Nouvel arrivant au Canada

Vous

**Votre époux ou
conjoint de fait**

Indiquez la date à laquelle vous ou votre époux ou conjoint
de fait êtes devenu un résident du Canada :

Année	Mois	Jour							

Année	Mois	Jour							

B – Résident du Canada de retour au pays

Vous

**Votre époux ou
conjoint de fait**

Indiquez la province ou le territoire où vous ou votre époux ou
conjoint de fait habitiez lorsque vous avez coupé vos liens de
résidence au Canada :

Indiquez la date à laquelle vous ou votre époux ou conjoint de
fait avez coupé vos liens de résidence au Canada (êtes
devenu un non-résident) :

Année	Mois	Jour							

Année	Mois	Jour							

Indiquez la date à laquelle vous ou votre époux ou conjoint
de fait avez rétabli vos liens de résidence au Canada (êtes
devenu un résident à nouveau) :

Année	Mois	Jour							

Année	Mois	Jour							

Étape 3 – Votre statut de citoyen/d'immigrant

Remplissez la section qui s'applique à vous, à votre époux ou conjoint de fait, ou à vous deux.

A – Citoyen canadien

Vous devenez un citoyen canadien lorsque vous naissez au Canada ou recevez la citoyenneté canadienne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Vous

**Votre époux ou
conjoint de fait**

Indiquez la date à laquelle ce statut a commencé :

Année	Mois	Jour			

Année	Mois	Jour			

B – Résident permanent

Vous devenez un résident permanent quand vous obtenez le statut de résident permanent au Canada par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Cette date est indiquée sur votre document de confirmation (tel que votre fiche relative au droit d'établissement, votre confirmation de résidence permanente ou au dos de votre carte de résident permanent).

Vous

**Votre époux ou
conjoint de fait**

Indiquez la date à laquelle ce statut a commencé :

Année	Mois	Jour			

Année	Mois	Jour			

C – Personne protégée (réfugiée)

Vous devenez une personne protégée quand vous êtes reconnu par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada comme étant une personne ayant besoin de protection ou un réfugié au sens de la Convention, ou votre demande d'examen des risques avant renvoi est acceptée. Cette date est indiquée sur votre **avis de décision favorable** de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou sur votre document de vérification du statut d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Si vous êtes un **demandeur du statut de réfugié** et n'avez pas encore reçu un avis de décision favorable, nous ne vous considérons pas une personne protégée.

Vous

**Votre époux ou
conjoint de fait**

Indiquez la date à laquelle ce statut a commencé :

Année	Mois	Jour			

Année	Mois	Jour			

D – Résident temporaire

Vous devenez un résident temporaire quand vous êtes légalement autorisé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à entrer au Canada à des fins temporaires, par exemple en tant que visiteur, étudiant, travailleur ou détenteur de permis de résident temporaire. Vous avez reçu un document de confirmation (tel qu'une fiche du visiteur, un permis de séjour temporaire ou un permis d'étude) indiquant une date de début et une date d'expiration.

En tant que résident temporaire, vous ou votre époux ou conjoint de fait devez rencontrer les deux conditions suivantes :

- Vous étiez un résident du Canada au cours des 18 mois précédents.
- Vous possédez un permis en règle le 19^e mois, **autre** qu'un permis avec la mention « ne confère pas de statut » ou « ne confère pas le statut de résident temporaire ».

Indiquez les dates de début et d'expiration de chaque document qui couvre la période **après** vos 18 mois de résidence. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez une feuille de papier séparée et joignez-la à ce formulaire.

Vous

**Votre époux ou
conjoint de fait**

Document 1 : _____

Document 1 : _____

Année Mois Jour Date Année Mois Jour

Année Mois Jour Date Année Mois Jour

Date de début : _____ Date d'expiration : _____

Date de début : _____ Date d'expiration : _____

Document 2
(le cas échéant) : _____

Document 2
(le cas échéant) : _____

Année Mois Jour Date Année Mois Jour

Année Mois Jour Date Année Mois Jour

Date de début : _____ Date d'expiration : _____

Date de début : _____ Date d'expiration : _____

E – Indien, tel que défini dans la Loi sur les Indiens, qui n'est pas un citoyen canadien

Si vous ou votre époux ou conjoint de fait êtes un Indien, tel que défini dans la Loi sur les Indiens, **et** n'êtes pas un citoyen canadien, indiquez la date d'inscription auprès d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

Vous

**Votre époux ou
conjoint de fait**

Indiquez la date d'inscription auprès d'AANC :

Année	Mois	Jour			

Année	Mois	Jour			

Étape 4 – Vos revenus

Indiquez vos revenus ainsi que ceux de votre époux ou conjoint de fait (si vous en avez un), de toutes sources, qui **n'ont pas été** déclarés dans une déclaration de revenus canadienne. Tous les montants doivent être convertis en **dollars canadiens** en utilisant le taux de change de la Banque du Canada en vigueur lorsque vous avez reçu les revenus. Pour consulter les taux de change, allez à banqueducanada.ca/taux/taux-de-change.

Indiquez « 0 » si vous n'aviez **aucun** revenu.

Remarque

Si vous êtes un Indien tel que défini dans la Loi sur les Indiens, le déclarez pas la partie de vos revenus qui est admissible à l'exemption fiscale prévue à l'article 87 de la Loi sur les Indiens. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-autochtones et choisissez « L'exemption fiscale en vertu de l'article 87 de la Loi sur les Indiens ».

Si vous êtes devenu un résident du Canada :

- entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, indiquez vos revenus aux sections A, B et C;
- entre le 1^{er} juin et le 31 décembre, indiquez vos revenus aux sections A et B.

A – L'année où vous êtes devenu un résident du Canada

Indiquez l'année où vous êtes devenu un résident du Canada :

Année			

N'indiquez pas les revenus de votre époux ou conjoint de fait dans cette section s'il n'est pas devenu un résident du Canada au cours de l'année indiquée. Vous devrez déclarer ses revenus pour cette année dans le [formulaire CTB9, Revenus de l'époux ou conjoint de fait non résident](#), lorsque vous ferez vos impôts pour l'année où vous êtes devenu un résident du Canada.

Indiquez les revenus gagnés entre 1^{er} janvier de l'année indiquée ci-dessus et la date à laquelle vous êtes chacun devenu un résident :

Vous	\$	Votre époux ou conjoint de fait	\$
_____		_____	

B – Un an avant que vous deveniez un résident du Canada

Indiquez l'année qui est un an avant l'année où vous êtes devenu un résident du Canada :

Année			

Par exemple, si vous êtes devenu un résident du Canada en 2019, indiquez « 2018 ».

Indiquez les revenus gagnés un an avant que vous deveniez chacun un résident du Canada :

Vous	\$	Votre époux ou conjoint de fait	\$
_____		_____	

C – Deux ans avant que vous deveniez un résident du Canada

Remplissez cette section **seulement** si vous êtes devenu un résident du Canada entre le 1^{er} janvier et le 31 mai de l'année indiquée à la section A.

Indiquez l'année qui est 2 ans avant l'année où vous êtes devenu un résident du Canada :

Année			

Par exemple, si vous êtes devenu un résident du Canada le 15 février 2019, indiquez « 2017 ».

Indiquez les revenus gagnés 2 ans avant que vous deveniez chacun un résident du Canada :

Vous	\$	Votre époux ou conjoint de fait	\$
_____		_____	

Étape 5 – Signature

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je comprends que faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Votre signature _____

Date :

Année	Mois	Jour	

Signature de votre époux
ou conjoint de fait _____

Date :

Année	Mois	Jour	

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 063 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

Que devez-vous faire une fois que votre formulaire est rempli?

- Assurez-vous que toutes les étapes de ce formulaire soient remplies.
- Faites une photocopie pour vos dossiers.
- Joignez ce formulaire à votre [formulaire RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants](#), ou envoyez-le au centre fiscal de votre région.

Vous n'avez pas besoin de joindre de documents à l'appui à ce formulaire. Toutefois, nous pourrions vous demander de les envoyer à une date ultérieure.

Que devez-vous faire pour obtenir vos versements de prestations et de crédits?

Vous et votre époux ou conjoint de fait devez chacun faire vos impôts à temps pour la période après que vous soyez devenus résidents du Canada.

Si votre époux ou conjoint de fait est non résident du Canada pendant une partie de l'année, vous devrez remplir le formulaire CTB9, Revenus de l'époux ou conjoint de fait non résident. Envoyez-le avec votre déclaration de revenus après chaque année (ou partie de l'année) où il était un non-résident du Canada.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur l'allocation canadienne pour enfants, allez à canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants ou composez le **1-800-387-1194**. Si vous appelez de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, composez le **1-613-940-8496**. Nous acceptons les appels à frais virés par réponse automatisée.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/arc-formulaires ou composez le **1-800-387-1194**.

Pour obtenir les adresses des centres fiscaux, allez à canada.ca/centres-fiscaux ou composez le **1-800-387-1194**.